



**SENEGAL**

**ALLOCUTION  
DE S.E.M. FODE SECK  
AMBASSADEUR,  
REPRESENTANT PERMANENT  
DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES**

---\*---\*---\*---\*---\*---\*---\*---

**A L'OCCASION DU DEBAT THEMATIQUE  
DE LA PREMIERE COMMISSION SUR :  
« MECANISMES DU DESARMEMENT »**

---\*---\*---\*---\*---\*---\*---\*---

*New York, le 17 Octobre 2014*

Vérifier au prononcé

## **Monsieur le Président,**

En vous réitérant notre appréciation positive de votre conduite de nos travaux, je voudrais, à l'entame de mes propos, réaffirmer que le Sénégal reste attaché à un désarmement multilatéral efficace, qui permet de créer les conditions d'un monde plus sûr. En effet, la paralysie qui frappe les mécanismes de désarmement des Nations Unies expliquent le dysfonctionnement d'un certain nombre de traités multilatéraux dont le Traité sur la non-prolifération (**TNP**).

Pour mémoire, la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 a été considérée comme un succès relatif du fait qu'elle n'a pu aboutir à un consensus sur les mesures nécessaires pour renforcer le régime de non-prolifération. Le même constat de blocage a été noté en ce qui concerne le projet de création d'une Zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, avec la non tenue de la Conférence y afférente, initialement prévue en décembre 2012.

Le même sentiment d'impuissance nous anime en ce qui concerne les négociations relatives à la Conférence du Désarmement portant sur l'Accord d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires malgré quelques progrès enregistrés.

En tant que principale instance multilatérale compétente sur les questions de désarmement, la CD joue un rôle crucial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et ne devrait, par conséquent, souffrir d'aucun blocage. Il s'agit essentiellement d'un manque de volonté politique, car ces organes, disposent de tous les éléments nécessaires pour accomplir leur mission. Cette situation est, par conséquent, source de frustrations car le processus du désarmement doit obéir à une volonté politique forte d'enrayer les risques de conflits et de catastrophes liés à l'armement et aux installations connexes à vocation militaire.

S'y engager devrait donc être un acte de foi d'autant plus que le manque de confiance entre les membres et le manque de souplesse dans leurs positions respectives enlissent davantage la CD.

Par ailleurs, les règles de procédure et notamment la règle du consensus constitue un autre élément de blocage de la CD et de la Commission du désarmement des Nations Unies, qui n'arrivent pas, depuis 4 cycles, à formuler en direction de l'Assemblée générale des recommandations en matière de désarmement nucléaire et de mesures de confiance relatives aux armes classiques.

Même si le consensus est un mode de prise de décision souhaitable, d'autres moyens alternatifs devraient être envisagés pour surmonter les éventuels blocages. Le piège à éviter est que certaines parties, dont la position s'écarterait bien de celle de la majorité, se voient octroyer une sorte de veto préjudiciable à l'aboutissement d'une décision commune.

En dépit de ce qui précède, nous réitérons, avec conviction, que la solution devrait se trouver au sein de la CD, unique organe de négociation multilatérale en matière de désarmement à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement, lors d'une session extraordinaire dans le cadre de la revitalisation et de la réforme des organismes de désarmement dont la tenue est de plus en plus réclamée par certains Etats membres.

En ce qui concerne les armes classiques, la future entrée en vigueur du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) le 24 décembre prochain, démontre à souhait que le multilatéralisme en matière de désarmement peut aboutir à un résultat concret. Et même si son adoption n'a pas fait l'objet de consensus, la prochaine mise en œuvre du TCA moins de deux ans après son ouverture à signature en juin 2013, montre l'intérêt des Etats membres pour la régularisation du commerce mais aussi pour la prévention des trafics illicites. Cette action se fera en complémentarité avec le Programme d'Action des Nations Unies (POA) en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Je voudrais clore mon propos par exhorter les Etats membres à renforcer leur synergie d'action afin que l'on puisse parvenir à notre objectif commun notamment un monde de paix dépourvu de toutes armes de destruction massive.

Je vous remercie de votre attention.